

Ref : CA2025/63

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2025

⌚ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 décembre 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

⌚ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 10 octobre 2025.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 19 décembre 2025.

Membres présents	20
Membres représentés	14
Nombre total (membres présents + membres représentés)	34
Nombre d'abstention (s)	0
Nombre de votants	34
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	34
Nombre de suffrages pour	34
Nombre de suffrages contre	0

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
⌚ Le Président,
PRÉSIDENCE
Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

21 JAN 2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

20 JAN 2026